

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL
TENUE LE 6 JANVIER 2020 À 20h00 AU CENTRE
COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD**

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire William Steinberg, Messieurs les conseillers Michael Goldwax, Jack Edery et Warren Budning, formant quorum sous la présidence du maire Steinberg.

SONT ABSENTS : Madame la conseillère Cheryl Weigensberg, Messieurs les conseillers Harvey Shaffer et Leon Elfassy,

SONT AUSSI PRÉSENTS : Madame Simona Sonnenwirth, Directrice des ressources humaines, et Me Pierre Tapp, Greffier, qui prend note des délibérations.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 20h02.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Des questions ont été posées par des membres du public et ont reçu une réponse du maire et des conseillers.

2020-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Warren Budning, et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- D'adopter l'ordre du jour du conseil régulier tel que présenté.

Adoptée

2020-002

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Jack Edery, et **RÉSOLU UNANIMEMENT:**

- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 2 décembre 2019, la séance spéciale et la séance spéciale du budget en date du 16 décembre 2019 soient adoptés dans la forme soumise.

Adoptée

2020-003

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 1010-9 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT N° 1010 CONCERNANT LES TARIFS**

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et **RÉSOLU UNANIMEMENT:**

- D'adopter le Règlement n° 1010-9 modifiant le Règlement n° 1010 concernant les tarifs.

2020-004

**DÉSIGNATION DES PERSONNES RESPONSABLES DE
L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS RELATIFS AU ZONAGE ET À
L'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead doit appliquer ses règlements municipaux en matière de zonage et d'aménagement urbain de façon compétente;

CONSIDÉRANT qu'il est légalement nécessaire pour la Ville de nommer les personnes responsables qui seront les fonctionnaires désignés à l'application desdits règlements;

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE les personnes occupant les postes suivants au sein de la municipalité soient nommées comme personnes responsables et fonctionnaires désignés pour l'application de l'ensemble des règlements touchant le zonage et l'urbanisme :
 - Le chef de division du service d'aménagement urbain et d'inspection des bâtiments;
 - Les techniciens en inspections des bâtiments;
 - Les inspecteurs des bâtiments;
 - Les agents de la sécurité publique.

Adoptée

2020-005

DÉPÔT DU PPROCÈS-VERBAL DU CCU RÉGULIER DU 9 DÉCEMBRE 2019

Chaque membre du Conseil en ayant reçu copies, le greffier dépose le procès-verbal de la réunion régulière du Comité Consultatif d'Urbanisme, tenue le 9 décembre 2019.

Le conseil prend acte du dépôt dudit procès-verbal par le greffier.

2020-006

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AGRANDISSEMENT D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 33, CHEMIN GLENMORE, LOT N° 2 089 746, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE l'agrandissement d'une maison unifamiliale détachée située au **33, chemin Glenmore** et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 9 décembre 2019 soit approuvé conditionnellement à la recommandation du CCU à la condition suivante :
 - La fenêtre en saillie et son matériel est trop large. Cette fenêtre peut être remplacée par une fenêtre régulière avec un cadre en pierre ou bois en relief pour avoir un effet similaire.

Le projet proposé respecte les normes relatives au Règlement de zonage n° 1001-2 et ne respecte que partiellement les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2020-007

DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2 À L'ARTICLE 65, ANNEXE B, AFIN DE PERMETTRE LA MARGE DE REcul AVANT SECONDAIRE À 5M (16.4 PIEDS) AU LIEU DE 6.1M (20 PIEDS) POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 5700, CHEMIN QUEEN-MARY, LOT N° 2 089 589, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N° 1013).

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion du 9 décembre 2019, a recommandé de reporter la demande de dérogations mineures

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE la demande de dérogation mineure au règlement de zonage pour une maison unifamiliale détachée située au **5700, chemin Queen-Mary** et soumise à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 9 décembre 2019 soit *différée*.

La demande proposée ne respecte que partiellement les normes relatives au Règlement de zonage n° 1001-2.

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure pour un projet situé au 5700, chemin Queen-Mary.

Aucune intervention

Adoptée

2020-008

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AGRANDISSEMENT D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 5700, CHEMIN GLENMORE, LOT N° 2 089 589, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Warren Budning, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE l'agrandissement d'une maison unifamiliale détachée située au **5700, chemin Queen-Mary** et soumise à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 9 décembre 2019 soit *différé*.

Le projet proposé ne respecte que partiellement les normes relatives au Règlement de zonage n° 1001-2 ainsi que les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2020-009

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois de novembre 2019 a été soumise au conseil;

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est produite dans la résolution 2019-336 adoptée le 2 décembre 2019;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE la liste des déboursés pour la période du 16 octobre 2019 au 15 novembre 2019, au montant de 1 596 429, 64 \$, est par la présente approuvée.
- Que la résolution 2019-336 soit annulée et remplacée par la présente.

Adoptée

2020-010

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois de décembre 2019 a été soumise au conseil;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE la liste des déboursés pour la période du 16 novembre 2019 au 15 décembre 2019, au montant de 1 788,947.34 \$, est par la présente approuvée.

Adoptée

2020-011

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TRANSFERT DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la ville de Hampstead a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;

ATTENDU QUE la ville de Hampstead doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE la Ville de Hampstead s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- QUE la Ville de Hampstead s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;
- QUE la Ville de Hampstead approuve le contenu et autorise l'envoi au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- QUE la Ville de Hampstead s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- QUE Ville de Hampstead s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;
- QUE la Ville de Hampstead atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques. Pour plus de détails, voir la programmation de travaux ci-jointe.

Adoptée

2020-012

OCTROI D'UN CONTRAT DE 24 MOIS POUR DES SERVICES DE TÉLÉPHONIE IP HÉBERGÉS

Il est proposé par Michael Goldwax, appuyé par Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE, le contrat de 24 mois pour des services de téléphonie IP hébergés soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

9113-8404 QUEBEC INC (6TELECOM)

Contrat 24 mois pour des services de téléphonie IP hébergé: 912.73 \$ /
mois du 14 février 2020 au 14 février 2022 ;
Installation de nouveaux équipements et logiciels 3 535.00 \$

La T.P.S. et la T.V.Q. sont applicables sur les prix ci-dessus.

Le certificat du trésorier no. 19-24 daté du 4 décembre 2019, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2020-013

2020-014

**APPROBATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE INTERVENUE
AVEC LE « SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPÉS DE
MONTRÉAL, SCFP LOCAL 301 »**

CONSIDÉRANT QUE la convention collective avec le « Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP Local 301) » est échue depuis le 30 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu d'une entente de principe satisfaisante;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Syndicat réunis en assemblée générale ont autorisé au scrutin secret par un vote majoritaire des membres compris dans l'unité de négociation et qui exercent leur droit de vote la signature de la convention collective;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Warren Budning et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- D'approuver la convention collective conclue avec le « Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP Local 301) » laquelle convention viendra à échéance le 30 juin 2026;
- D'autoriser le Directeur général et la Directrice des ressources humaines à mettre en place les mesures nécessaires pour exécuter les conditions d'emploi qui y sont prévues;
- D'autoriser le Maire, le Directeur général et la Directrice des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Hampstead, ladite convention collective.

Adoptée

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

Des questions ont été posées par des membres du public et ont reçu une réponse du maire et des conseillers

2020-014

AJOURNEMENT

L'agenda ayant été complété,

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Warren Budning et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- D'AJOURNER la présente séance du conseil à 21h05;

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Dr William Steinberg, maire

Me Pierre Tapp, greffier